

**Département des Études Juridiques**

**DECISION N° 67 DU 24/12/2020  
MODIFIANT LA DÉCISION N° 53 DU 01 JUILLET 2020 PORTANT DELEGATION DE  
SIGNATURE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA  
MARINE**

**La directrice de l'Établissement national des invalides de la marine,**

- Vu la décision Enim n°48 du 30 avril 2020 modifiée portant organisation de l'Établissement national des invalides de la marine ;
- Vu la décision Enim n°53 du 01 juillet 2020 modifiée portant délégation de signature au sein de l'Établissement national des invalides de la marine,
- Vu la décision Enim n°54 du 02 septembre 2020 modifiant la décision Enim n°53 du 01 juillet 2020,
- Vu la décision Enim n°63 du 25 novembre 2020 modifiant la décision Enim n°53 du 01 juillet 2020

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 19 de la décision n°53 du 01 juillet 2020 est ainsi rédigé :

Délégation est donnée à Mme Patricia VERNAY cheffe du département des politiques sociales maritimes de retraite(DPR), à Mme Dominique MEANARD, manager de production du département des politiques sociales maritimes de retraite sur le site de Paimpol, à M. Olivier DROFF, chef du pôle pensions, à Mme Isabelle FOULON, adjointe au chef du pôle pensions, à M. Bertrand GRACIET , chef de groupe assurance vieillesse des marins et à Mme Christine LE ROUX, chef de groupe régime de prévoyance des marins, à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et budgétaire (y compris la constatation du service fait), dans la limite de leurs attributions citées au chapitre 5.1.3 de la décision n° 48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim, à l'exception :

- des actes règlementaires,
- des marchés publics,
- des subventions.

**Article 2 :**

L'article 21 de la décision n°53 du 01 juillet 2020 est ainsi rédigé :

« Délégation est donnée à M. Alain HERZOG, responsable du département relation client (DRC), à Mme Valérie JULOU, responsable de la plateforme de services (PFS), à Mme Christine JOUANNY, responsable du groupe PFS sur le site de Paimpol, à M. Jean-Baptiste MANFAIT responsable du groupe PFS sur le site de Saint-Malo et à M. Jean-Yves LE CLECH, chef de groupe info-carrière, à l'effet de signer, au nom de la directrice de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et budgétaire (y compris la constatation du service fait), dans la limite de leurs attributions citées à l'article 5.2 de la décision n°48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim, à l'exception :

- des actes réglementaires,
- des marchés publics,
- des subventions. ».

**Article 3 :**

La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'établissement : <http://www.enim.eu>, prend effet le jour de sa publication.

**SIGNÉ**

**La directrice de l'Etablissement national des  
invalides de la marine**

**Malika ANGER**